



Présentation du
13 mars 2023



Séance
publique de
consultation
**Nouveaux
règlements :**
02-2023 relatif à
la démolition des
immeubles
et
03-2023 relatif à
l'occupation et
l'entretien des
bâtiments

Contexte

À la suite de modifications apportées en 2022 à la **Loi sur le patrimoine culturel du Québec** ...

Thurso doit adopter 2 nouveaux règlements:

- **La démolition d'un immeuble**
- **L'occupation et l'entretien des bâtiments**

Impacts du règlement de démolition

En résumé, toute demande devra être approuvée par un comité de démolition et encadrée par :

- Procédure à suivre (Frais d'analyse et de parutions)
- Expertise pour en valider la pertinence
- Plans, documents et informations spécifiques
- Démarche de relocalisation des locataires
- Projet de réutilisation du sol (remplacement)
- Consultation publique et possibilité d'appel

La décision de ce comité est exécutoire.

Impacts du règlement d'occupation et d'entretien des bâtiments

En résumé, ce règlement s'applique à l'ensemble des immeubles de Thuro et vise à:

- Obliger les propriétaires à entretenir leur propriété afin
 - D'empêcher le dépérissement
 - De protéger contre les intempéries
 - De préserver l'intégrité de leur structure
- Obliger les propriétaires à maintenir en tout temps la salubrité de leur(s) immeuble(s)

La Ville aura le pouvoir d'imposer des amendes ou de faire effectuer les travaux au frais* du propriétaire (*Hypothèque légale)

Occupation

UN LOGEMENT DOIT ÊTRE POURVU AU MINIMUM :

- ÉVIER DE CUISINE
- TOILETTE
- LAVABO
- BAIGNOIRE OU DOUCHE
- HOTTE
- POÊLE DE CUISINE
- 220 VOLT
- EAU RACCORDEÉE (BON ÉTAT)
- CHAUFFAGE
- ÉCLAIRAGE

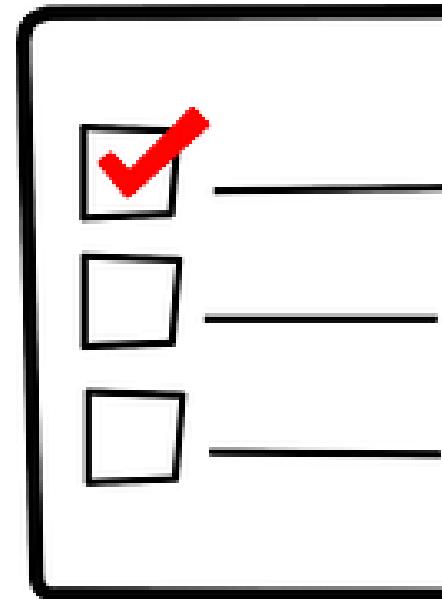
Entretien

OBLIGATION DU PROPRIÉTAIRE

- MAINTIEN EN BON ÉTAT
- INFILTRATION D'EAU ET INCENDIE
- ENVELOPPE EXTÉRIEURE
- FONDATION
- TOIT
- PORTES ET FENÊTRES
- MURS ET PLAFONDS
- PLANCHERS
- BALCONS, GALERIES, ESCALIERS ET AUTRES CONSTITUANTES
- IMMEUBLE PATRIMONIAL

Approbation référendaire

Ces 2 règlements ne sont pas susceptibles d'approbation référendaire.



Les prochaines étapes



- A. 1^{er} projet des 2 règlements et avis de motion adopté le lundi 13 février 2023 ✓
- B. Avis public publié le mercredi 22 février pour aviser les citoyens de la tenue d'une présentation ✓
- C. Assemblée publique de consultation à l'hôtel de ville (avec public) le lundi 13 mars à 17h45 ✓
- D. Adoption des 2 règlements le mardi 11 avril 2023 ←
- E. Envoi des documents MRC le mercredi 12 avril ←
- F. Conseil des Maires de la MRC – Approbation 17 mai ←

La présentation est accessible à:
www.ville.thurso.qc.ca/municipalite/avis-publics

